Mise en place d'une zone bleue dans le centre historique de Vertus !

A compter de la mise en place de la signalisation, il est institué une zone bleue matérialisée et délimitée par un marquage au sol de couleur bleue et signalée par des panneaux réglementaires, dans le périmètre des rues définies ci-dessous :

Rue de l'Hôtel Dieu (de la place de l'Hôtel de Ville à la Venelle de la Montagne),

Place de l'Hôtel de Ville,

Place de la Grande Fontaine,

Rue Claude Deschamps (de la place de la Grande Fontaine à la rue Gambetta),

Rue Gustave Staal,

Rue Herbillon,

Rue du Donjon,

Rue Thiers (de la rue de l'Eglise Saint Martin à la rue Gambetta),

Rue de l'Eglise Saint Martin (de la rue Herbillon à la place Saint Jean et des Ecoles),

Place du Petit Donjon,

Rue Gambetta (de la rue Claude Deschamps à la rue Thiers),

Place Thiers

POURQUOI UNE ZONE BLEUE ?

La zone bleue est une zone de stationnement entièrement gratuite et réglementée par la durée. Elle permet une rotation des véhicules. Elle favorisera la fréquentation des commerces, des cabinets médicaux, des services publics.

QUELLE RÉGLEMENTATION ?

Durée de stationnement limitée à 1h30

Du lundi au samedi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 (sauf dimanche et jours fériés)

Affichage obligatoire du disque, bien en évidence sur le tableau de bord, du côté du trottoir.

En cas d'absence de disque ou de dépassement de la durée de stationnement, vous vous exposez à une amende forfaitaire de 35 €

CARTE DE STATIONNEMENT POUR LES RÉSIDENTS

La Commune de Blancs Coteaux proposera aux résidents (sous conditions) demeurant dans les rues concernées par la zone bleue, une carte « Résident » à venir retirer en mairie afin de pouvoir stationner sans contrainte à l'intérieur du périmètre.

Pour celles et ceux concernés, vous serez informés des conditions de retrait de la carte de résident à partir de janvier 2025 ;

Pensez dès à présent à vous munir d'un disque de stationnement réglementaire qui deviendra nécessaire pour les rues concernées dès la mise en œuvre effective de la zone bleue.

Documents

Arrêté relatif à la création de la zone bleue
Formulaire de demande de carte de résident
Plan de la zone bleue
Arrêté relatif à l'extension de la zone bleue - Place Thiers
Délibération du 20 Novembre 2024 - Création
Délibération du 24 Septembre 2025 - Extension